

# Ville de Malakoff

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **25 juin 2025**

Objet : Approbation du choix du délégataire de service public pour la gestion du service public de la fourrière automobile

Nombre de membres composant le conseil :		<b>N° DEL2025_65</b>
<b>39</b>		
En exercice:	<b>39</b>	<b>Arrivée en Préfecture le :</b>
Présents:	28	<b>Publiée le :</b>
Représentés (ayant donné mandat):	10	<b>Exécutoire le :</b>
Absent excusé (sans mandat):	1	

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

### Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -  
 Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati  
 - M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - Mme Jocelyne Boyaval -  
 M. Jean-Michel Poullé - Mme Dominique Trichet-Allaire -  
 M. Michel Aouad - M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice -  
 Mme Carole Sourigues - M. Loïc Courteille - M. François Thomas -  
 M. Grégory Gutierrez - Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia -  
 Mme Héra Bel Hadj Youssef - M. Martin Vernant - M. Anthony Toueilles -  
 M. Hugo Poupard - M. Roger Pronesti - Mme Emmanuelle Jannès -  
 M. Olivier Rajzman - M. Stéphane Tauthui

### Avaient donné mandat :

M. Saliou Ba à M. Michel Aouad  
 Mme Virginie Aprikian à M. Antonio Oliveira  
 Mme Fatiha Alaudat à Mme Sonia Figuères  
 M. Michaël Goldberg à Mme Bénédicte Ibos  
 M. Pascal Brice à M. Loïc Courteille  
 Mme Julie Muret à M. Nicolas Garcia  
 Mme Tracy Kitenge à M. Hugo Poupard  
 M. Aurélien Denaes à M. Dominique Cardot  
 Mme Fatou Sylla à Mme Vanessa Ghiati  
 M. Gilles Bresset à M. Roger Pronesti

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le



ID : 092-219200466-20250708-DEL2025\_65-DE

**Etaient excusés :**

Mme Charlotte Rault

Secrétaire de séance : M. nom en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

# Ville de Malakoff

## CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 25 juin 2025

### Registre des délibérations Délibération n° DEL2025\_65

Objet : Approbation du choix du délégataire de service public pour la gestion du service public de la fourrière automobile

#### Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et l'article R.1411-1 et suivants ;

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L.1120-1 et suivants ;

**Vu** la délibération n°2020/17 relative à la désignation des membres composant la commission d'appel d'offres (CAO), le jury de concours et la commission compétente en matière de délégations de services publics ;

**Vu** la délibération n°2024/63 du Conseil municipal du 29 mai 2024 relative à la convocation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur le principe de recours à une délégation de service public sous la forme d'une concession pour la gestion du service public de la fourrière automobile ;

**Vu** la délibération n°2024/78 du conseil municipal du 3 juillet 2024 approuvant le principe de recourir à une délégation de service public pour la gestion du service public de la fourrière automobile ;

**Vu** le procès-verbal de la réunion de la commission consultative des services publics locaux du 26 juin 2024 ;

**Vu** le procès-verbal de la réunion de la Commission de Délégation des Services Publics du 14 novembre 2024 relatif à la phase candidature ;

**Vu** le procès-verbal de la réunion de la Commission de Délégation des Services Publics du 10 décembre 2024 relatif à la phase offre ;

**Vu** le projet de contrat de concession ;

**Vu** l'avis de la Commission compétente ;

**Considérant** que la Ville a lancé une consultation de délégation de service public pour la gestion du service automobile, le 9 septembre 2024 ;

**Considérant** que pour la réalisation de la consultation, la commune a publié un avis d'appel public à concurrence paru au *BOAMP* du 9 septembre 2024, annonce n°24-102406, au journal *Le Parisien* du 9 septembre 2024 et au magazine *LDM (Le Dépanneur Magazine)*, le 16 septembre 2024 ;

**Considérant** que la Commission de Délégation des Services Publics réunie le 10 décembre 2024 a autorisé la conduire des négociations avec les trois sociétés les mieux disantes ;

**Considérant** qu'au terme des négociations, il est proposé de retenir la société AD2R, sise 1 rue Nicéphore Niepce, 92290 CHATENAY-MALABRY ;

### **Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : APPROUVE** le contrat de concession portant sur la gestion du service public de la fourrière automobile.

**Article 2 : APPROUVE** le choix du délégataire AD2R, sise 1 rue Nicéphore Niepce 92290 CHATENAY-MALABRY.

**Article 3 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit contrat de délégation de service public avec la société AD2R, sise 1 rue Nicéphore Niepce 92290 CHATENAY-MALABRY.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 38 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été

préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administré, peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet

Envoyé en préfecture le 08/07/2025  
Reçu en préfecture le 08/07/2025 ratifié par le préfet  
Publié le [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
ID : 092-219200466-20250708-DEL2025\_65-DE

